

JAVERZAC Jocelyne

Gravardie

24110 - MANZAC - SUR - UERN

J'ai obtenu un certificat d'urbanisme (CU 024251
19R0012) pour les parcelles A212 A211.

Ces 2 terrains étaient précédemment
constructibles, et j'avais prévu les réserves
à un de mes enfants (ma fille en
l'occurrence) atteinte de Sclérose en Plaques
dans l'impossibilité de se déplacer
sans fauteuil, une maison de plein
pied était indispensable. Ces parcelles sont
desservies en eau, électricité, et voirie.

Je demande que ces 2 parcelles
restent constructibles (2 habitations récentes
sont situées à côté.)

le 15 juin 2019

